

ÉTUDES GRAVAÏQUES

Les études gravaïques portent sur Saint Grava, son histoire, ses paroles, ses actions, ses bénéfices, ses mystères, son martyr et ses disciples.

Les normes de sainteté gravaïque®

Jacques Siron

Par le passé, la sainteté a entraîné de nombreuses canonisations plus ou moins « sauvages ». En effet, il suffisait d'avoir vécu en faisant le bien, d'avoir accompli quelques miracles et d'être mort en martyr. Or la confiance ne suffit plus dans les tourments du monde contemporain : on ne peut plus se contenter de critères vagues et subjectifs. Il est indispensable de respecter les principes de bonne pratique. Face aux soupçons d'abus et à un manque évident de professionnalisme, il fallait mettre en place des procédures de sainteté gravaïque® qui suivent la voie tracée par Saint Grava.

Sous le haut patronage de l'Institut International de Gravatologie, des normes qui définissent des critères objectifs de sainteté gravaïque® instaurent une nouvelle ère de transparence et de productivité placées sous la quête de l'excellence qualitative. Ces normes ont été élaborées par le collège SANCTUS, qui réunit des spécialistes techniques qualifiés pour leur expertise mondiale. Ces normes, dites « normes SANCTUS® », assurent l'aptitude optimale des processus et services de la sainteté gravaïque®. Elles fixent une stabilité de la terminologie. Elles déterminent des procédures qui contribuent à maintenir l'ouverture du marché mondial d'une sainteté® saine.

Concernant les candidatures à la sanctification gravaïque®, le collège SANCTUS les examine dans un délai de trois à six mois. Quand le candidat a réussi toutes les épreuves en fournissant les preuves d'une sainteté respectant les normes SANCTUS®, il peut alors être déclaré « titulaire de sainteté gravaïque® » (en abrégé « saint® »).

Pour toute nouvelle candidature, les documents figurant ci-dessous sont à fournir par le demandeur dans les deux ans qui suivent le décès du candidat.

1. Documents généraux

- Une preuve du paiement de la taxe d'inscription.
- Un certificat de décès du candidat. Ce certificat doit être récent (datant de moins de trois semaines), et original (les copies sont refusées).
- Une pièce d'identité du candidat, soit une photocopie couleur, soit la pièce d'identité originale accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur, affranchie pour le courrier recommandé express.
- Le formulaire de demande de sanctification gravaïque, signé par le demandeur, daté, comprenant notamment les motivations, les clauses de retrait, les considérations techniques et la faisabilité de la demande dans le contexte actuel d'un marché mondial globalisé de la sainteté (formulaire 001 ; norme SANCTUS-001).
- L'adresse du site Internet du candidat.

2. Documents concernant le demandeur

Les documents suivants permettent de vérifier la fiabilité du demandeur :

- La procuration de demande de sanctification gravaïque par le demandeur (formulaire 002), signée par le candidat et accompagnée d'une copie couleur du document d'identité du demandeur.
- Un engagement solennel d'absence de conflit d'intérêt de la part du demandeur, contresigné et tamponné par un notaire agréé (formulaire 002b). Le demandeur certifie n'avoir aucun lien de parenté avec le candidat, n'avoir eu aucun lien amoureux avec lui (ni platonique ni charnel), ne pratiquer aucun commerce gravaïque (vente de livres hagiographiques, fabrication de statuettes, importation de bibelots, trafic de reliques, déstockage de produits dérivés). Le comité SANCTUS

se réserve le droit de demander au demandeur des preuves de son indépendance en cas de soupçon.

- Un certificat de solvabilité du demandeur.
- L'engagement formel de ne jamais poursuivre pénalement le Collège SANCTUS sous aucun prétexte.
- Le formulaire de catégorie de demandeur, signé et daté. On distingue deux catégories : le demandeur particulier, qui agit de manière amateur (formulaire 772) ; le demandeur professionnel, qui possède une équipe certifiée, un cabinet dédié avec une hotline 24/24 7/7, un brevet d'avocat ou un diplôme de demandeur certifié SANCTUS® (formulaire 773pro). Les demandes professionnelles, dès la réception du versement de la taxe *fast sanctus*, sont traitées selon la procédure express dans un délai de 7 jours, alors que les demandes amateur sont traitées en trois à six mois.

3. Preuves de la fiabilité du candidat

Les documents suivants permettent d'objectiver la fiabilité du profil du candidat :

- Un arbre généalogique complet du candidat, remontant à au moins quatre générations et comprenant toutes les branches collatérales, ainsi que les enfants naturels reconnus ou supputés.
- Une ancienne facture de gaz et d'électricité du candidat (norme SANCTUS-008).
- Une attestation « à jour avec les impôts » émanant de l'autorité fiscale dont dépendait le candidat (norme SANCTUS-313).
- Une attestation « à jour avec les contrôles périodiques des véhicules » concernant les vélos, vélomoteurs, motos, autos, bateaux, montgolfières et avions ayant appartenu au candidat (norme SANCTUS-313b).
- Les cartes grises des véhicules utilisés par le candidat (norme SANCTUS-313c).

– Le réseau sanguin du candidat, la liste de ses allergies, la liste des opérations chirurgicales majeures, la carte de donneur d'organes ainsi que les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence.

– La liste des pays visités par le candidat, comprenant les dates de séjour à l'étranger, les vaccinations, les maladies et vices contractés lors des voyages ou à leur retour.

– La liste des animaux domestiques du candidat, avec une photocopie de leurs certificats de vaccination, la validation de leur collier antipuce et la liste de leurs habitudes alimentaires.

– Les listes complètes des contacts du candidat, incluant les adresses figurant dans ses agendas physiques et électroniques, les amis sur les réseaux sociaux, les photos apparaissant sur les réseaux sociaux sur lesquelles apparaît le candidat, les éventuels piratages de la boîte mail (norme SANCTUS-612).

– La liste des amendes d'ordre concernant le candidat, ainsi que celle de ses condamnations, séjours en prison, gardes à vue et dépôts de plainte.

– La liste des comptes bancaires et des titres du candidat. Les noms d'utilisateur et les mots de passe donnant accès aux comptes doivent être consignés dans une enveloppe scellée, à délivrer en mains propres au trésorier du comité SANCTUS dans la semaine qui suit le dépôt de candidature.

– Des traces matérielles témoignant de l'activité du candidat (ex., médailles militaires ou sportives, brosse à dent, plâtre médical, clés de voiture ou de moto, traces de pied imprimées dans du béton, barbie ou doudou, selfies, souvenirs de voyage tels que billets de train, tickets de péage, cartes d'embarquement, boules de neige à monument, aimants à coller sur le frigo).

– Des preuves de la popularité du candidat : nombre de « like » sur les réseaux sociaux, résultats de votes et de sondages, commentaires des lecteurs dans les média mentionnant le candidat, preuves de la présence médiatique, coupures de presse, taux d'écoute des émissions concernant le candidat, notes d'appréciation sur Trip Advisor.

Pour appuyer la candidature, il est recommandé de joindre une vidéo d'une procession en l'honneur du candidat (faible définition = norme SANCTUS-812low ; haute définition = norme SANCTUS-812high ; définition 4K et plus = norme SANCTUS-812extra_high).

4. Preuves de la qualité de la sainteté du candidat

Les documents suivants permettent de contrôler objectivement la qualité de la sainteté du candidat :

- Un certificat de bonne vie et mœurs (norme SANCTUS-017), ou une attestation de refus d'admission en enfer (norme DIABOLUS 034).
- Un certificat de virginité (norme SANCTUS-012q pour les femmes, SANCTUS-013q pour les hommes).
- Des attestations officielles de miracles gravaïques : au moins trois miracles de catégorie 1, ou au moins cinq miracles de catégorie 2, ou au moins sept miracles de catégorie 3 (normes SANCTUS-031a, b et c). Attention ! Ne sont pas considérés comme miracles gravaïques officiels : les rémissions de cancer, les retours de fils prodiges, la multiplication d'aliments ou de vins, les traversées de route sans regarder à gauche ni à droite, les enfants sages, la réussite du baccalauréat, les rêves érotiques, les hallucinations sous LSD, l'apparition d'arc-en-ciel ou d'aurores boréales, les intuitions scientifiques ayant conduit au prix Nobel.
- Des dépositions des témoins de chaque miracle gravaïque. Toutes les dépositions doivent être traduites dans la langue utilisée pour le formulaire de demande de sanctification gravaïque. Des contrôles de qualité, choisis par tirage au sort, seront effectués par des traducteurs officiels ; des fautes de traduction peuvent entraîner l'annulation définitive de la procédure.

- Un certificat de martyre gravaïque subit par le candidat. Les supplices doivent remplir la norme SANCTUS-034. À défaut d'un martyre valable, on peut déposer une demande dûment motivées de dérogation à l'obligation de martyre pour la sanctification gravaïque (formulaire 233 ; délai d'attente : au moins 24 mois).

- Des preuves matérielles de martyre gravaïque (ex. fragment de croix, clous, gravats à lapidation, allumette à bûcher, cadre de fenêtre à défenestration, sabre de décollation, corde de pendaison, couteau à écorcher vif). Les objets en dessous de 15kg sont à envoyer par la poste, les objets entre 15 et 100kg sont à apporter directement par le demandeur au comité SANCTUS, et les objets inamovibles ou au-dessus de 100kg sont à photographier sous au moins 10 angles différents.

- Des gravats du corps du candidat (ex. calcul rénal ou biliaire, reliques de tibia, dent, crâne, larmes, liquide céphalo-rachidien, cerveau conservé dans du formol, poil pubien). En cas de vol de reliques, la copie d'un dépôt de plainte auprès d'un poste de police est nécessaire (norme SANCTUS-213b alinéa 8).

5. Preuves de la faisabilité de la sanctification

Le rapport de faisabilité de la sanctification gravaïque® du candidat, approuvée par une fiduciaire agréée, comprend : une étude de marché par tranche d'âge, par sexe et par pays ; un organigramme de sanctification avec la liste des responsables des events et la clé de répartition des bonus/malus ; un calendrier détaillé ; un business plan ; un plan de communication avec le packaging des concept stores ; un budget prévisionnel sur 10 ans selon les norme SANCTUS-77 ; un certificat d'assurance incendie ; un engagement ferme de garantie de déficit de la part d'au moins trois établissements bancaires reconnus internationalement.